

Adresse de toutes correspondances

Monsieur Jacques CEVOST

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

☎ : 02.38.59.49.83

📠 : 02.38.59.33.75

courriel : jcevost@free.fr



Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE
D'ABONDANCE

INTERNET : www.aarca74.com/

Janvier 2008

Éditorial

Ce premier bulletin de l'année 2008 est surtout consacré au compte-rendu de notre assemblée générale du 27 décembre dernier. Après une période de diminution du nombre d'adhérents due à la radiation d'un certain nombre de personnes ayant vendu leur appartement ou ne payant plus leur cotisation, nos effectifs sont repartis à la hausse, comme la fréquentation de notre assemblée générale. C'est un réconfort pour nous.

L'information est la première demande des résidents à leur association, nous essayons de leur en fournir le maximum. La liste de diffusion par courriel

permettra à ceux qui le souhaitent d'être informés plus souvent. Nous allons l'utiliser plus souvent cette année. N'hésitez pas, vous aussi, à nous faire parvenir les informations intéressantes que vous pourriez glaner à la Chapelle ou les questions que vous vous posez.

Nos manifestations sont une occasion de nous rencontrer, venez nous rejoindre même si vous ne participez pas directement. Ce sera toujours un plaisir de faire connaissance.

Jacques Cévost

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28/12/07

À 17h00 au restaurant scolaire

Le président, Jacques Cévost prend la parole à 17h10
Mme Berthoux Odile est désignée secrétaire de séance

Le président souhaite la bienvenue à tous et déclare ouverte l'Assemblée Générale 2007 de l'Association Amicale des Résidents de la Chapelle d'Abondance.

Il remercie M le Maire d'avoir mis cette salle à notre disposition. Il rejoindra l'assemblée en deuxième partie, ainsi que Jean-Louis Roger, président de l'Office de Tourisme.

Il accueille les nouveaux adhérents, notamment les ressortissants néerlandais.

Excuses : Il présente les excuses de M.Mmes Leconte et Farobbia, membres du CA et M Doual, vérificateur aux comptes absents de la Chapelle en ce moment.

M Cahuac envoie à tous son amical salut.

45 adhérents sont présents, 12 adhérents absents se sont faits représenter.

Le quorum du tiers prévu aux statuts est atteint.

L'ordre du jour est le suivant:

- Rapports : moral, d'activité et financier
- Election du Comité Directeur 2008 et des vérificateurs aux comptes
- Activités 2008
- Questions diverses
- Échanges avec la municipalité et les acteurs du tourisme local

Notre partenaire



A 19h00 : Remise des prix du concours photo

19h30 : Pot de l'amitié.

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

Le président demande l'autorisation de changer l'ordre du jour pour lire son rapport moral en présence de M Le Maire, soit après les divers comptes-rendus.

Accepté à l'unanimité.



L'assistance lors de l'AG du 28/12/2007

Modification des statuts

Le président explique que plusieurs points des statuts ne sont plus en conformité avec les pratiques :

Texte actuel: « *Par résident, il convient d'entendre tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Commune de La Chapelle d'Abondance* ».

Or des adhérents ont donné leur bien à leurs enfants. Il arrive aussi que les enfants qui ne sont pas propriétaires sont les utilisateurs les plus fréquents du bien et peuvent souhaiter adhérer à l'association.

Le CA propose de remplacer l'article par : « *Peut être membre de l'association toute personne résidant régulièrement dans la commune de la Chapelle d'Abondance, ainsi que ses ascendants ou descendants* ».

Il n'est pas fait de différence entre résident principal ou secondaire.

Différents points sont proposés à la modification:

- la notion de membres fondateurs, qui ne sera pas différente des membres adhérents
- le prix de la cotisation qui sera voté par l'AG sur proposition du CA
- le nom des membres du bureau qui ne figurera plus dans les statuts. (Ces deux points nécessitaient une modification des statuts à chaque changement).
- Le mandat des administrateurs est de 3 ans. Au bout de trois ans, leur siège est de nouveau soumis au vote des adhérents lors de l'AG. Le mandat est renouvelable.
- La majorité des trois quarts est remplacée par la majorité simple.

En outre, l'article 16 est ainsi rédigé :

« ARTICLE 16: POUVOIRS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale peut notamment, dans les conditions énoncées à l'article 15 :

- modifier les présents statuts
- décider de modifier le nombre d'administrateurs pour la mandature de 3 ans à venir
- statuer sur toute question inscrite à l'ordre du jour

Toute décision de l'assemblée générale est applicable aussitôt ou à la date qu'elle définit »

Un adhérent fait remarquer qu'il n'est pas fait mention des conjoints non officialisés.

Réponse : L'adhésion est familiale, il n'est pas recherché la forme des liens qui unissent la famille.

VOTE : Les modifications de statuts sont acceptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Les nouveaux statuts sont mis à disposition de chacun sur demande.

Rapport financier de M Meyer

Exercice 2007				Bilan		15/12 /2006	15/12 /2007
Recettes		Dépenses					
Cotisations (147)	2 205,00	Bulletins	455,25	CCP	1 322,93		2 009,60
Photos	240,00	Cotis,abont, frais	659,60	Caisse	2,35		27,35
Ski	120,00	Assur, documt	176,00	Titres	4 724,44		4 870,18
Casquettes	10,00	Conc Photo (2ans)	467,28	Livret A	3 589,18		3 676,65
Intérêt , div.	91,67	Convivialité	102,90				
Plus value	145,74	frais financiers.	6,50				
Solde positif	2 812,41		1 867,53		391,86		944,88
	944,88			Total	9 638,90		10 583,78

Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés le 27/12 en présence de M Meyer par Mme Marquant et M Ballarini. Ils prennent la parole et confirment qu'aucune anomalie n'a été relevée, les pièces fournies correspondent aux relevés de comptes.

Ils proposent, d'approuver les comptes présentés par M Meyer.

VOTE : Le rapport financier est accepté à l'unanimité.

Le président remercie M Meyer pour son efficacité et la clarté de sa gestion.

Election des vérificateurs pour 2008

M Doual, Mme Marquant et Mme Mougin sont candidats

VOTE : Mmes Marquant, Mougin, M Doual sont élus à l'unanimité.

Election du tiers sortant

Le Comité directeur est constitué de 9 membres au moins et renouvelé chaque année par tiers. Il comporte actuellement 12 membres. Les 3 membres sortants sont: Mme BERTHOUX, MM NICOLET et PFISTER. M Nicolet ne se représente pas, il nous l'avait annoncé dès l'année dernière. Le président le remercie pour son action au cours de ces 15 années, notamment dans la création et le fonctionnement de l'AARCA et surtout du concours photo qu'il a dirigé pendant plusieurs années.

Mme Berthoux, MM Pfister et Ballarini sont candidats.

VOTE : Les 3 candidats sont élus à l'unanimité à main levée.

Cotisation 2008: Le CA propose de maintenir l'adhésion à 15€ par famille puisque les finances sont saines. Il n'est pas présenté de budget prévisionnel mais les postes de dépenses étant très identiques d'une année sur l'autre, le compte de résultat peut en tenir lieu. Les dépenses non réalisées en 2007 devront l'être sur 2008 (papeterie, coupes et bulletin de décembre 2007 pour environ 1000€)

VOTE : Pour à l'unanimité

Rapport d'activités 2007 :

Le slalom a réuni skieuses et skieurs sur la piste du Dahu en février. L'aspect compétition ayant perdu un peu de son sens, vu l'état de la piste, c'est dans l'humour que les résidents ont montré leurs talents. La plupart des compétiteurs étant déguisés, la soirée a pris un aspect festif qui n'était pas pour nous déplaire, le vin chaud a fait le reste. Merci encore aux moniteurs de l'ESF, au ski-club et à l'Office de Tourisme pour leur aide.

Nous continuerons avec plaisir à doter leurs compétitions de coupes offertes par l'AARCA.

Le **concours-photo** a regroupé un nombre de clichés limité mais de qualité sur le thème du Mont Chauffé. Merci à Marie-Françoise et Bertrand Guffroy, pour l'aide qu'ils nous apportent pour l'organisation de ce concours.

Je remercie aussi particulièrement Jannick Leconte qui a pris en main cette activité au sein de l'AARCA. J'espère qu'elle fera des émules pour les autres activités et qu'une équipe va se constituer autour d'elle pour l'épauler.

Les randonnées en raquettes ont intéressé les habitués. La seule randonnée à pied du mois d'août, a été mieux fréquentée, ce fut un grand plaisir, nous avons même eu chaud. C'est beau la Chapelle au soleil.

Internet : Nous commençons doucement à diffuser les informations par la messagerie. Plus de la moitié des adhérents nous a communiqué une adresse électronique. Nous pourrions ainsi diffuser le bulletin par ce biais, ce qui nous ferait une belle économie en argent, mais surtout en temps et nous permettrait une fréquence plus grande. J'attends votre avis sur ce point.

Nous allons aussi vous proposer un « annuaire des résidents » qui vous permettra peut-être de faire mieux connaissance, de pratiquer le covoiturage ou autres.

A 18H, arrivée de M Bernard MAXIT, Maire et de JL ROGER, président de l'Office de Tourisme



Une sortie raquette avec l'AARCA: convivialité garantie

Projets d'activités 2008 :

- **Une rencontre amicale** aura lieu afin de mieux se connaître **le mercredi 13 février** à la salle voûtée de l'Office de Tourisme. Confirmation sur Radio-Châtel et à l'Office de Tourisme.

- **Le slalom de ski** aura lieu **le 20 février** pendant les vacances des zones B et A sur la piste du Dahu avec le concours de l'Office de Tourisme, de l'ESF et du Ski-Club. Nous regrettons de ne pouvoir l'organiser pour la zone C mais nous ne sommes pas assez nombreux à la Chapelle pendant les vacances de cette zone, avis aux bonnes volontés.

- Sur demande, une ou plusieurs **randonnées raquettes** pourront être organisées au printemps.

Les deux jeudis de la zone B, **le 14 et le 21 février**, si le temps est beau, nous vous proposons de découvrir le Domaine des Portes du Soleil par son côté moins connu: Morgins, Champoussin, les Crosets. Départ à 8h45 à la télécabine de la Panthiaz, retour par le Linga et la navette Columbus. Niveau à ski : être capable de skier 4h à 5h sur pistes bleues et rouges. Repas en restaurant d'altitude.

Attention, inscrivez-vous auparavant pour la sortie auprès de J Cévest (courriel, courrier ou tel) et vérifiez lors des rencontres de la veille le maintien en fonction notamment des conditions météo.

Une grande **Chasse au trésor sera organisée le 9 août**, le matin, avec repas à midi. Une confirmation sera donnée en juin après vérification de la disponibilité de la date auprès de l'OT. Responsables M et C Brunet.

Le concours photo aura pour thème: «**Les 4 saisons de la Vallée d'Abondance**». Attention, la date de clôture sera avancée au **30 juin**, afin de réunir le jury en été. Désormais le concours aura lieu de juillet à juillet.

Vous recevrez **4 bulletins d'information**, et pour les inscrits sur la liste de diffusion, quelques informations complémentaires par courriel. Pensez à nous communiquer votre adresse électronique ou à la modifier le cas échéant, sur votre bulletin d'adhésion 2008.

Nous vous proposerons également un **nouveau questionnaire**, comme en 2004, afin de connaître vos attentes. Vous êtes invités à y répondre en masse afin de lui donner toute sa crédibilité.

Un « annuaire des résidents » sera proposé aux personnes déjà inscrites sur la liste de diffusion. Il

reprendra les : nom, prénom, adresse à la Chapelle et la ville de résidence ainsi que l'adresse courriel, afin de faciliter les échanges.

Seules les personnes inscrites sur cet annuaire pourront en être destinataires. Les coordonnées ne seront diffusées à personne d'autre. Il sera demandé à chacun l'engagement d'en faire de même.

Rapport moral du président

Cette année 2007 a été marquée par deux faits majeurs pour les résidents que nous sommes : un hiver sans neige et la construction du nouveau télésiège qui a fait l'objet d'une longue réflexion et finalement d'une décision d'investissement pour environ 5,5 millions d'euros. La qualité et les délais de réalisation sont au rendez-vous, tout comme la neige et le soleil, c'est donc une année qui commence bien.

La restauration de l'église pour 1,3 M d'€ en devient presque anecdotique et pourtant c'est un chantier d'envergure qui a été ouvert dans la quasi indifférence. Je laisserai le soin à M le Maire de vous parler de ces travaux en deuxième partie.

Nous avons, quant à nous, édité 3 « **Info Flash Résidents** » en janvier, juin, décembre comme chaque année afin de vous informer au mieux de la vie locale et de l'évolution des projets.

Nous avons aussi passé quelques informations par courrier électronique. J'aimerais d'ailleurs avoir votre sentiment sur ce mode de diffusion pour l'avenir qui pourrait progressivement remplacer le bulletin papier pour les volontaires.

Malheureusement, je suis souvent réduit à relayer les informations diffusées sur Valdabondance.com, Infoval74.com ou le journal local, ce que beaucoup d'entre vous peuvent faire en direct.

Je vous recommande aussi la lecture du bulletin municipal paru à l'automne. Il vous informera sur les grands projets, la vie de la commune et sa santé financière, vous pourrez le retirer en mairie.

Je remercie M le Maire de me l'avoir fait parvenir et de m'avoir reçu en août pour me présenter le projet de restructuration du domaine skiable en primeur, comme il me reçoit à chacun de mes séjours pour un tour d'horizon des projets et chantiers locaux.

J'ai pu constater, par exemple, que mes demandes répétées pour la prise en compte dans les forfaits résidents des « jeunes résidents » n'étaient pas restées vaines puisque depuis 2006, ils ont droit à un forfait annuel adapté. Je précise que cette avancée sert aussi les jeunes Chapellans de souche qui, ne fréquentant pas le ski-club, ne bénéficiaient

d'aucune réduction pour skier. Il n'en reste pas moins que le forfait annuel dans sa forme actuelle n'est pas très prisé depuis qu'il a doublé en 2006. Les résidents, comme les Chapellans, nous ont fait remarquer que c'est un tarif préférentiel intéressant seulement pour les gens qui skient plus de 12 journées à la Chapelle, soit 3 semaines de présence sur place. Beaucoup regrettent les forfaits à jours non consécutifs qui étaient si bien adaptés à nos besoins. C'est une analyse personnelle car nous n'avons pas pu avoir les chiffres précis de la saison écoulée.

Les raisons qui font qu'on oblige les seniors de plus de 70 ans à faire et donc à allonger les queues aux caisses (qui sont bien longues cette année) pour obtenir leurs forfaits journaliers gratuits, nous semblent de mauvaises raisons. Quelques contrôles pourraient avoir raison des tricheurs sans pénaliser tout le monde. Vu le temps qu'ils passent sur les pistes, il nous semble qu'on pourrait leur épargner ces petits tracasseries. J'ai l'exemple ici d'un résident qui a dû aller chercher un forfait annuel à Châtel pour ne pas faire la queue chaque jour aux caisses. Avouez que c'est un peu dommage.

Je remercie le président, le directeur de l'office de tourisme et celui de l'école de ski pour les relations cordiales et constructives que nous entretenons pour l'organisation de nos manifestations.

Ainsi les deux manifestations ouvertes au public que nous organisons, le concours photo et le slalom, font partie, comme celles de nos amis de Châtel, du paysage local, ce dont nous nous réjouissons. Si nous n'avons plus l'honneur de décorer les murs de l'Office de Tourisme avec nos photos, ce que nous regrettons, on peut les voir à Châtel et dans certains hôtels ou commerces avec qui nous entretenons un partenariat régulier et suivi depuis des années. Je remercie chaleureusement tous ces commerçants et les institutionnels, au premier rang desquels la mairie de la Chapelle, pour leur soutien et leur aide. J'adresserai un merci tout particulier à la location de skis qui n'a pas recouvert sa vitrine pendant l'été pour y afficher les photos du concours. Les encouragements prodigués et ces petits gestes nous vont droit au cœur. Je rappelle que tous les lots achetés le sont chez nos sponsors.

Nous avons signé un accord de partenariat avec Radio-Châtel qui devrait nous permettre de mieux vous informer de nos actions. Dès janvier la radio locale va mettre plus l'accent sur les événements locaux, dont nos manifestations.

Bien sûr, nous regrettons toujours un certain manque de volontarisme dans la communication

locale qui nous gêne pour pouvoir vous informer, et surtout d'être souvent considérés comme des touristes « ordinaires ».

Il faut dire que beaucoup de résidents eux-mêmes se considèrent comme tels.

Cependant, les relations qui s'établissent peu à peu avec les institutionnels comme le Syndicat Intercommunal, les Portes du Soleil et d'autres nous montrent que se posant les mêmes questions nous avons tout intérêt à unir nos forces, notamment pour le développement des activités alternatives au ski, la protection des sites et le développement des loisirs d'été.

Nous sommes un certain nombre ici et ailleurs à penser qu'entre l'habitant permanent / électeur et le touriste, le résident a une place à occuper. Une place où certes, il ne prend pas la place de l'habitant dans la gouvernance, mais où son avis, son point de vue sont pris en compte. D'ailleurs beaucoup de communes revendiquent des conseillers municipaux résidents secondaires. Quand ils « pèsent » 80% de la population totale et environ autant des contributions foncières, ça ne peut que sembler justifié.

En cette période électorale, je rappelle que notre association est apolitique et ne prendra aucune part à quelque campagne que ce soit. Nous travaillons avec les élus que se donnent les électeurs.

Une vision plus large des problèmes des résidents nous est possible grâce à la Fédération Française des Associations de Résidents des Stations de Montagne (FFASRM), dont l'AARCA est membre fondateur et dont je suis le nouveau trésorier. Les rencontres entre associations nous permettent de comparer les pratiques, le vécu à l'échelle des Alpes. Nous avons aussi des rencontres plus fréquentes avec les stations des Portes du Soleil, la prochaine se tiendra le 3 janvier aux Lindarets..

Nous travaillons ainsi sur des sujets sérieux comme l'urbanisme en montagne, la ressource en eau, la protection du milieu montagnard, l'offre de loisirs notamment en été et dans les stations de moyenne montagne, et bien d'autres sujets. Un site Internet va bientôt voir le jour.

Nous avons reçu cette année M Courtin Président de Mountain Wilderness France, une association qui œuvre pour le maintien d'une montagne sauvage et propre mais dans le respect des traditions agricoles et touristiques. En gros, oui aux alpages, au ski, non aux quads et motos de cross.

L'AARCA bien que petite association a sa place dans le débat. Tout comme M Le Maire est le représentant de toute la population, vos représentants sont là pour porter votre voix,

n'hésitez pas à la leur faire entendre. Je rappelle à ce sujet que le forum sur notre site Internet est fait pour ça et qu'il est bien peu employé.

Je terminerai en vous parlant d'un rapport rédigé par M Rolland, député de Savoie, pour le premier ministre, indiquant notamment tout l'intérêt, pour les stations de moyenne montagne de mettre tout en œuvre pour faciliter l'accueil des classes de neige. Ces classes sont en effet le gage d'une fréquentation ultérieure de la montagne et des sports d'hiver par ces futurs adultes.

Il me semble également que tous les acteurs doivent faire le maximum pour que les classes continuent à venir à la montagne, surtout en moyenne montagne, ce sont les touristes de demain. Chacun sait bien que cela n'a pas toujours été le cas et que parfois des hébergeurs se sont plus souciés de la rentabilité à court terme que de la satisfaction de leurs clients. Ces classes sont de plus en plus difficiles à organiser avec une réglementation très lourde. Il faut donc se mobiliser pour en pérenniser le fonctionnement. La salle convient que l'effet « futurs touristes » est particulièrement vrai à la Chapelle et pour les résidents actuels, dont beaucoup ont découvert la station grâce à une classe de neige, comme élève, moniteur ou parent.

**VOTE sur le rapport moral et d'activité
Rapport accepté à l'unanimité.**

Le président remercie l'assemblée de sa confiance.

Intervention de M Le Maire

M le Maire remercie l'AARCA de son invitation à laquelle il répond toujours avec plaisir. Il indique néanmoins que chacun peut le rencontrer facilement en dehors de ces réunions. Il rencontre souvent des résidents dans la Chapelle, comme M Griat, qui a suivi de près l'évolution des chantiers de cet automne (télésiège et église).

Il ressent le rapport moral du président comme un « véritable réquisitoire » contre les hébergeurs de classes de neige.

Il fait remarquer que la station n'a pas attendu le rapport de M Rolland pour se soucier de l'accueil des enfants qui est une des vocations premières des stations de moyenne montagne comme la Chapelle.

Le choix de restructuration du Crêt-Béni en est un exemple.

J Cévest indique qu'il n'a pas eu l'impression de dresser un réquisitoire mais qu'il est le porte-

parole des résidents pour dire ce qui ne va pas, dans le but d'améliorer les choses. Les résidents savent aussi dire leur satisfaction, comme pour le nouveau télésiège.

M Maxit plaide pour une autre façon de pratiquer les sports d'hiver tout à fait possible à la Chapelle (luge, fond, raquettes, ski joering, ...)

La restructuration du Crêt-Béni a retenu l'attention de tous depuis plusieurs années. Le bouclage financier a été difficile à trouver avec les banques, comme il l'avait indiqué à J Cévest au mois d'août, il n'a pas été possible de réunir plus de 5,5 millions d'euros. Des concessions ont été consenties par tout le monde, dont l'entreprise, qui a fait des efforts importants, notamment financiers pour que l'opération puisse se réaliser. Les employés municipaux ont largement contribué au projet, en faisant ainsi baisser le coût. D'autres travaux seront terminés l'an prochain. Il fait remarquer que de gros efforts sont faits pour pérenniser les installations qui demandent beaucoup d'entretien pour rester aux normes qui évoluent.

Suite aux questions de la salle, M Maxit indique que la Chapelle n'a qu'une piste de luge « naturelle » mais qu'Abondance a installé un espace ludique pour les enfants: Ludoffaz.

La liaison à ski entre Braitaz et le Crêt-Béni est toujours prévue, l'aménagement forestier a été repensé dans ce sens mais les travaux devront attendre quelque peu en fonction des possibilités financières.

Installer des remontées au-dessus du Crêt-Béni n'est pas chose aisée car le Mont de Grange est classé en arrêté de biotope et de plus la zone est avalancheuse, des protections importantes seraient nécessaires.

Deux points restent à régler pour l'enneigement artificiel: l'autorisation de la commune d'Abondance sur laquelle est situé le lac de Pertuis qui servirait de réserve et le montage financier.

Le projet de sentier en bord de Dranse est mené par le syndicat intercommunal. Le grand nombre de propriétaires concernés et la diversité des demandes font que le dossier sera très long à traiter, mais il avance.

Il souligne que la commune a été une des premières à interdire la circulation des véhicules à moteur sur les routes forestières.

Le Président de l'OT revient sur le questionnaire envoyé par l'AARCA en 2004. Certaines

questions dont celle portant sur l'acceptation d'un alourdissement de la fiscalité locale par les résidents en échange d'un développement des remontées mécaniques ont été interprétées comme un manque d'implication des résidents dans le développement de la station et ont pu laisser croire que l'évolution du domaine skiable leur semblait impossible sauf au prix d'un alourdissement de la fiscalité locale.

J Cévesto relit la question incriminée, qui n'était qu'une question, visant à connaître l'avis des résidents dans cette éventualité. En tant que représentant des résidents, il se doit de bien connaître leur position face à toutes les éventualités pour les représenter. La majorité des résidents s'était d'ailleurs exprimée **pour** la pérennité du domaine skiable (76,4%). L'AARCA a toujours soutenu cet objectif.

J L Roger convient que l'avenir de la Chapelle passe par les classes de découverte et explique que des efforts importants sont faits pour l'accueil des classes de neige, dont les coûts importants sont souvent dus à des intermédiaires onéreux. L'OT et Philippe Adam aident des communes à monter directement des projets en liaison avec des hébergeurs à des coûts raisonnables.

M Testu, résident et président national de Jeunesse au Plein Air confirme que la lourdeur de la législation et les coûts ont conduit à une diminution importante du nombre et des durées de séjours organisés, mais la Chapelle reste une référence pour ses centres de vacances.

Tout le monde convient qu'il y a tout bénéfice à faire la promotion de ces séjours et à les faciliter à tous les niveaux, notamment à la Chapelle.

Le président de l'OT est surpris que les photos du concours ne soient plus exposées à l'OT pour un problème de suspentes et promet de régler le problème rapidement.

Sur le contournement routier de la Chapelle, M le Maire répond que la prochaine équipe municipale aura probablement à revoir le PLU et dans ce contexte fera des choix. Pour le présent, une façon efficace de diminuer la circulation est de prendre les transports en commun communaux et intercommunaux.

Des travaux vont permettre de supprimer le rétrécissement au-dessus du bureau de tabac en reculant la façade. Un accord a été trouvé avec le propriétaire.

Sur le changement de nom de la station, il est vrai que le nom d'Abondance accolé à celui de la Chapelle a eu un impact négatif sur les réservations, notamment à cause de l'amalgame qui a été fait à la suite d'une émission télévisée et d'articles peu rigoureux de certains journaux sur la fermeture de la station d'Abondance. Le nom « d'Abondance » pose donc un réel problème. De là à en changer ? Revenir à un nom plus ancien ? (Mont d'Or ?, des Frasses ?). Le débat n'est pas clos.

Le journaliste du Dauphiné Libéré regrette qu'il y ait un réel manque de communication dans la vallée en général, mais aussi à la mairie et à l'OT de la Chapelle vis à vis de la presse.

Sur la question du centre nautique qui avait été étudié, le projet n'ayant pas été avalisé par les communes du bas de la vallée, la Chapelle ayant dû faire des choix financiers face à la nécessité de restructuration du domaine skiable, il est probable que Châtel va construire seul l'équipement.

Jean-Louis Roger pense que de tels équipements devraient être réalisés avec des fonds privés pour la réalisation mais aussi pour le fonctionnement, en y adjoignant des commerces et des services.

L'ensemble de l'ordre du jour étant traité, le président propose de clore la séance et invite le public à la remise des prix du concours photo avant de prendre le verre de l'amitié.



M Maxit répond aux questions des résidents

Informations diverses

Bulletin municipal d'octobre 2007 . Il est en ligne sur le site officiel de la Chapelle :

<http://www.lachapelle74.com/> puis « le village / vie de la commune »

L'association des Portes du Soleil a participé avec la FF randonnée à l'édition d'un **Topo-Guide** pour les randonnées dans le Chablais et les Portes du Soleil en particulier. C'est une référence en la matière que vous

pourrez trouver dans les magasins spécialisés et les OT. En plus de la description des parcours, de l'accès et de la carte IGN correspondante, vous trouverez à chaque fois un petit topo historique, géographique ou botanique sur le secteur concerné (environ 13€).

L'association a aussi édité un questionnaire de satisfaction. L'avis des résidents y est le bienvenu.

Navettes : Un effort a été fait et sera intensifié en février pour la circulation en navette, communale ou intercommunale (Colombus). La première est permanente et gratuite, la seconde qui circule à horaires fixes, est gratuite pour les skieurs munis de forfaits (1€ pour les autres). Le jeudi après-midi, à bord, un guide du patrimoine vous présente la vallée.

Horaires et précisions à l'Office de Tourisme

Carte loisirs

L'AARCA adhère, comme un comité d'entreprise, à l'association LCE74 (Liaison Comités d'Entreprise 74).

Ainsi, les membres de l'AARCA peuvent acquérir à prix réduit la « **Carte Loisirs** » qui permet d'obtenir des tarifs très intéressants dans la plupart des stations de sports d'hiver pour les forfaits de ski (La Chapelle, Châtel, Avoriaz, Portes du Soleil, ...) ainsi que pour beaucoup de spectacles, d'activités culturelles, sportives, de musées, de voyages et dans beaucoup de parcs d'attractions (dont Fantasticable, musée des Gets, ...). **Elle comprend une assurance incluant les accidents de ski, le sauvetage, et le camping caravaning.**

Vous présentez votre carte à la caisse pour obtenir vos réductions.

Le guide-neige 2008 est envoyé à tous les adhérents 2007 et aux nouveaux adhérents avec leurs cartes.

Tarif forfaits 2007/2008 à titre indicatif

Lieu	Type	Tarif normal	Tarif carte loisirs
La Chapelle*	1j ad	22€	13,80€
Châtel	1j ad	30,70€	19,20€
Portes du Soleil	1j ad	39€	33€

*existe aussi pour forfait 1h, 1/2j, 2j et 3j, jeune, ado etc...

Pour plus d'informations consultez :

www.carteloisirs.com (guide-neige en ligne)

Le coût de la carte-loisir pour les adhérents de l'AARCA est de 33€ par famille de 3 pers ou plus, 27€ pour une famille de 2 personnes, 22€ en individuelle et 12€ pour les enfants majeurs à charge (18/25 ans).

Vous pouvez demander le formulaire d'adhésion à jcevest@free.fr si vous ne l'avez pas reçu.

Si vous n'avez pas accès à Internet, envoyez une enveloppe timbrée à votre nom à Jacques Cévest qui vous renverra le formulaire d'inscription, ou plus rapide, demandez à un ami ayant une adresse électronique de nous le demander.

Attention !! N'utilisez que le bulletin envoyé par l'AARCA (marqué AARCA). L'utilisation du bulletin standard envoyé par LCE74 avec le guide neige ne donne pas droit aux mêmes réductions.

Pour les petits : (mais pas seulement) Il faut découvrir l'espace loisir « Ludoffaz » à Abondance : ski, luges, jeux sur neige etc... avec un tapis roulant pour remonter les tout-petits facilement et sans danger.

Le musée du ski sera ouvert avec visite guidée tous les vendredis à 15h30 du 15/02 au 7/03 et du 11 au 25/04. Chez Jean-Luc Danel

Le zoo de Monsieur Jean Tous les mercredis, jeudis, vendredis de 15h à 18h. Des taxidermistes du Chablais revisitent les fables de La Fontaine. Entrée libre.

Sur vos agendas

Dim 27 janvier	Derby de la Chapelle – Crêt Béni La Linleu-Lenla, Ski Télémark
Sam 2 février	Course des Vieilles Planches
Sam 9 février	Grand Prix de la Chapelle Ski alpin
Mer 13 février	Rencontre AARCA Salle voûtée sous l'Office de Tourisme 18h
Mer 20 février	Slalom des résidents Piste du Dahu : Dossards : 17h30
Mer 14 / 21 février	Découvertes des Portes du Soleil 8h45h Télécabine de la Panthiaz
Sam 15 mars	Exercice de chien d'avalanche
30 juin	Fin du concours photo 2008
Sam 9 août	Course au trésor et repas

Résultats du concours photo 2007 Le Mont Chauffé sous tous les angles

Clas sem	NOM	LOTS	SPONSORS
----------	-----	------	----------

ent			
1	MEYER F A la Callaz	1 coupe 1 paire de raquettes 1 forfait 6 jours La Chapelle 1 casquette AARCA	SEML Châtel AARCA Mairie de la Chapelle Les Portes du Soleil
2	SIFFER C Reflet dans l'abreuvoir	1 coupe 1 machine à pain 1 forfait 1 jour P d S	SEML Châtel Intermarché la Chapelle Les Portes du Soleil
3	CERCIAT B Dans l'azur	1 barbecue électrique 1 repas 1 forfait 1j La Chapelle	Intermarché la Chapelle Restaurant l'Alpage Mairie de la Chapelle
4	DEFRANCE I Sous la neige	1 bon d'achat 2 spécialités d'A Côté le Thé 1 forfait 1j La Chapelle	Les Rappes Sports AARCA Mairie de la Chapelle
5	SIGWALT H Vu depuis Autigny	1 objet en bois 1 paire de gants 1 forfait 1j La Chapelle	Le Fournil AARCA Mairie de la Chapelle
6	BRUNET M En automne	2 bâtons de randonnée 1 paire de gants 1 spécialité	Raymond Sports AARCA A Côté le Thé
7	COQUET A Cheval devant le Chauffé	1 sac à dos 1 bonnet	AARCA Christian Sports
8	BRUNET M Ombre et lumière	*	
9	CERCIAT B Crépuscule sur l'arête	*	
10	CEVOST J Face nord	1 bouteille de vin 1 bâton de marche	Restaurant Les Gentiannettes AARCA
11	COQUET Th Au printemps	1 tee-shirt 1 casquette	Radio-Châtel AARCA
12	CEVOST J Vu de Chevenne	*	
13	LEROY C En montant aux Cornettes	1 bouteille de vin 1 bâton de marche	Restaurant Les Gentiannettes AARCA
14	MEYER F Vu de la Plagne du Mont	*	
15	COQUET A Au printemps	*	
16	CEVOST J La gardienne des edelweiss	Hors concours	

* Un seul lot est attribué par participant, même si celui-ci a été classé plusieurs fois.

Nous avons reçu des lots d'autres sponsors qui seront remis au trophée de ski en février.

CONCOURS PHOTO 2008

«Les quatre saisons dans la vallée d'Abondance»

Le concours se termine le **30 juin 2008** date limite des envois. Il est ouvert à tous les photographes **non professionnels, photos argentiques ou numériques.**

Bulletins d'inscription sur le site de l'AARCA, dans les 3 offices de tourisme de la vallée ou sur demande.

SLALOM de SKI, 12^{ème} TROPHÉE des RÉSIDENTS

Mercredi 20 février 2008

Piste du Dahu à 18h (dossards dès 17h30)

**Nombreux lots offerts par l'AARCA et nos sponsors locaux.
S'inscrire avant le 20/02 à 12h à l'Office de Tourisme (5€, gratuit pour les – de 10 ans)**

Catégories : - de 10ans (fille/ garçon)

10-16 ans (fille/ garçon)

17-45 ans (fille/ garçon)

+ de 45 ans (fille/ garçon)

Hors-catégorie (flèche, chamois) (fille/ garçon)

Organisation technique : ESF et Ski-Club de la Chapelle

Animation : Office de tourisme de la Chapelle

Venez nombreux encourager les concurrents

Vin et chocolat chauds offerts à tous par l'Office de Tourisme de la Chapelle

Vous devrez être assuré pour la pratique du ski

Adhésions 2008 à l'AARCA

Vous devez trouver avec ce bulletin d'information le formulaire d'adhésion 2008 qui sert aussi de mise à jour de nos informations. Vérifiez qu'elles sont exactes, notamment l'adresse électronique. Si nécessaire, complétez ou corrigez la fiche et renvoyez le tout par retour à **notre trésorier**, Albert Meyer à l'adresse indiquée. Les relances sont une charge de travail supplémentaire dont nous nous passerions bien. Si vous avez déjà réglé votre cotisation entre temps, ne tenez pas compte de ce formulaire, sauf pour vérifier vos coordonnées.

Si vous souhaitez faire valider et recevoir votre carte d'adhérent, joignez une enveloppe timbrée.



Le Chauffé, thème du concours 2007, vu de Chevenne et Le Mont de Grange vu de la Pointe de l'Au, une des étapes qui vous sera proposée lors de nos journées découverte des Portes du Soleil en février.

Rédigé sous la direction de J Cévest
Imprimé et distribué par nos soins